

N° 59549-2021/1-ACTS/DEL

Date du 24 juin 2021

Rapport de présentation

OBJET : Projet de délibération approuvant la convention relative à la prévention des expulsions et créant le Comité de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions en Province Sud (CCAPEPS)

PJ : un projet de délibération

« La prévention des expulsions locatives est une dimension fondamentale de la politique de l'habitat. Elle doit trouver toute sa place dans la lutte contre les exclusions. Dès le moment où se produisent les difficultés susceptibles de faire basculer dans l'exclusion des familles fragilisées (chômage, maladie, surendettement, séparation) doivent être mobilisés tous les dispositifs permettant d'apporter des réponses à ces situations difficiles avant qu'elles ne prennent une ampleur compromettant toute solution durable et réelle. » (Louis BESSON secrétaire d'état au logement : avant-propos de l'aide à la rédaction de la charte de prévention de l'expulsion du 19 janvier 1999).

A la suite d'une expulsion contestée, la province Sud a souhaité que les acteurs du logement s'entendent sur une première charte de prévention des expulsions qui a été signée le 7 mai 2009. A l'initiative de l'État, cette charte réunissait la province Sud, certaines communes, les bailleurs sociaux, la Confédération des professionnels de l'immobilier et le président de la chambre des huissiers.

Un groupe de travail piloté par la direction en charge du logement de la province Sud s'est alors constitué. Il s'est réuni mensuellement pour examiner les situations des familles. Au cours des trois derniers exercices (2018, 2019 et 2020), la situation de 523 familles a fait l'objet d'un examen en commission :

- 199 d'entre elles, soit 38 % ont quitté leur logement : 69 ont été expulsées et 130 ont restitué leur logement à l'amiable ;
- 47 familles, soit 9 % ont soldé leurs dettes ;
- les 277 familles restantes, soit 53 % étaient toujours en prévention de l'expulsion à la fin de l'année 2020.

Aujourd'hui, les partenaires partagent le constat que certains points sont à améliorer dans le dispositif actuel et notamment :

- les situations arrivent tardivement en commission, alors même que des actions de prévention ont pu être menées en amont ;

- certaines familles atteignent des niveaux de dette difficilement absorbables ;
- les délais entre l'entrée d'une famille en commission et l'accord du concours de la force publique sont longs, ce qui met les bailleurs sociaux en difficultés compte tenu de l'aggravation de la dette potentielle pendant cette période ;
- les signataires de la Charte de 2009 ne correspondent plus aux partenaires actuels de la prévention des expulsions ;
- la commission actuelle de prévention des expulsions n'a pas d'existence juridique.

Par conséquent et en accord avec les partenaires, la province Sud propose de fixer un cadre conventionnel complet afin d'améliorer l'efficacité de la coordination en matière de prévention des expulsions, et de créer un Comité de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions en province Sud (le CCAPEPS).

La présente convention permet notamment de :

- renforcer la prévention des expulsions par une orientation vers les dispositifs d'aide et d'accompagnement plus en amont ;
- étendre le dispositif sur l'ensemble du territoire de la province Sud sur le périmètre du parc public de logements sociaux ;
- actualiser la liste des partenaires ;
- clarifier le rôle de chacun d'eux et créer un référentiel décrivant le fonctionnement de leurs services et de leurs aides éventuelles ;
- obtenir le concours de la force publique en CCAPEPS autant que possible ;
- clarifier la procédure avec la réalisation d'un schéma relatif au déroulement du dispositif.

Par le présent cadre, la province Sud et ses partenaires souhaitent poursuivre leur mobilisation pour prévenir les expulsions, en mettant au centre de la démarche l'accompagnement social des personnes, la communication et la concertation.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.